

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 04 février 2014

Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 04 février 2014 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY.

Absents : MM. CANTIE – ESTEVES – SABATA – BOURSERY – SANCHEZ.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- APPROBATION P.A.V.E

Suite à l'étude du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics réalisée en 2012 qui porte essentiellement sur des aménagements de l'avenue du Minervoisy et après avis favorable des services « Route » du Conseil Général, il y a lieu de valider ce document.

Avis favorable du conseil municipal.

- LOCATION BAIL « MITJANA ».

Mr le maire informe l'assemblée qu'il a été saisi par Madame Sophie MITJANA, masseur-kinésithérapeute, qui souhaite s'installer sur la commune.

Cette dernière s'installerait dans l'ancien cabinet du docteur DERAMCHI à compter du 17 février 2014.

A cet effet, il propose à ses collègues que le cabinet, ainsi que la salle d'attente qui sera aménagée soient mis à sa disposition dans les mêmes conditions que le docteur DERAMCHI, à savoir gratuitement pendant 6 mois et loyer progressif pour les 6 mois suivants.

Accord unanime du conseil.

- LOCATION BAIL « BOUTIER ».

Il est fait lecture de la lettre de Mme Marie-Dominique BOUTIER, Psycho-somatothérapeute, qui souhaite s'installer au centre médical de la commune, en vue d'exercer sa profession un jour par semaine selon les mêmes dispositions que Mr Jérôme MANGOTE, acupuncteur et Mme Frédérique LE GALL, ostéopathe.

Mme BOUTIER, après accord avec Mr MANGOTE et Mme LE GALL, utiliserait le même local et adapterait son planning en fonction de la présence de l'acupuncteur et de l'ostéopathe. Elle commencerait son activité à compter du 17 février 2014.

Mr le maire propose à ses collègues d'appliquer un loyer mensuel de 150 € à compter du 1^{er} mars 2014.

- QUESTIONS DIVERSES.

○ Convention Dyneff.

Mr le maire informe ses collègues que dans le cadre de la convention avec Dyneff qui doit donner lieu à un acte notarié, la commune a été saisie par Maître LANTA, chargée de l'affaire pour modifier les termes de la délibération du 21 novembre 2011.

Les conditions de cette location qui passe par le versement d'une mensualité pendant 18 ans avec à terme la vente pour l'euro symbolique doit être établi sous forme d'un Crédit Bail.

Accord du conseil municipal pour modifier la délibération.

○ Vente FOURES.

Mr le maire rappelle à ses collègues que lors de la réalisation de la station d'épuration, un échange de terrain avec Mr FOURES était prévu.

Lors du remaniement cadastral, les services du cadastre ont constaté que cet échange n'avait pas été concrétisé.

Mr le maire propose à ses collègues de régulariser cette situation.

Avis favorable du conseil municipal.

○ Mise à jour dépliants touristiques.

Mr le maire rappelle à ses collègues que des dépliants concernant les circuits « V.T.T. » et « Rando pédestres » avaient été réalisés il y a quelques années par l'Association de Développement du Cabardès au Minervois.

A la demande des responsables du camping et afin de mettre à jour ces documents, il présente un devis établi par « Communication Graphisme » de CONQUES pour la réalisation de deux nouveaux documents pour un montant total de 1 278,00 € T.T.C.

Cette opération sera financée sur le budget « Camping », rubrique « Communication » 2014.

Accord unanime du conseil municipal.

○ Nouvelle association.

Mr le maire informe ses collègues, qu'il a reçu les statuts d'une nouvelle association créée par d'anciens joueurs de rugby « A bisto de naz ».

○ Aire publique de lavage.

Mr le maire donne lecture à ses collègues de la lettre de la D.D.T.M. concernant la mise aux normes des aires publiques de lavage et remplissage de matériels agricoles.

Il s'avère après enquête que notre installation ne respecte pas la réglementation en vigueur.

Il indique à ses collègues qu'une réflexion devra être menée sur des aménagements afin qu'elle ne soit pas interdite.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

⇒ Mr GREFFIER fait le compte rendu des premières études de la mise en place des rythmes scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers

Le Maire,




Alain MARTY